

DROITS DE DOUANE : LE DROIT GLOBAL PEUT-IL NOUS SAUVER DU CHAOS ?

2 JUILLET 2026 DE 9H À 17H

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :
[HTTPS://SONDAGES.UBE.FR/INDEX.PHP/796187?LANG=FR](https://sondages.ube.fr/index.php/796187?lang=fr)



JOURNÉE D'ÉTUDES ORGANISÉE PAR FANNY MALHIÈRE ET HÉLÈNE TOURARD



UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE (DIJON)
MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME, SALLE DES SÉMINAIRES

La journée analyse les impacts économiques et juridiques des droits de douane, notamment dans le contexte récent des tensions commerciales. Elle interroge ensuite, à travers différentes approches, le rôle du droit global face à ces enjeux. Elle vise également à croiser les regards de spécialistes afin de mieux comprendre les dynamiques actuelles et d'envisager les perspectives d'évolution du cadre juridique international.

DROITS DE DOUANE : LE DROIT GLOBAL PEUT-IL NOUS SAUVER DU CHAOS ?

Dans le prolongement de précédents travaux sur les doctrines du droit public global (*Global administrative law et constitutionnalisme global : déclin ou renouveau ? Université de Bourgogne, 25 mars 2024, actes publiés aux Cahiers Portalis, 2025/1, n° 15*), cette journée d'études propose d'aborder le droit global à partir d'un cas concret qui a marqué l'actualité récente, le relèvement des droits de douane décidé par Donald Trump et les répercussions systémiques de cette décision.

A la croisée de plusieurs droits, le droit international économique, le droit constitutionnel national et le droit de l'Union européenne, l'exemple des droits de douane constitue un terrain d'observation intéressant pour tout juriste, et en particulier pour les chercheurs qui s'intéressent à l'hypothèse du droit global. Selon cette hypothèse, la mondialisation modifie la production du droit : les acteurs publics et privés, désormais interdépendants et en concurrence, contribuent à l'émergence de nouvelles formes de normativité transnationale que les approches classiques du droit constitutionnel et du droit international public peinent à appréhender pleinement.

Cette hypothèse doit être éprouvée par une approche empirique fondée sur l'analyse des pratiques et des crises contemporaines. C'est précisément en suivant cette démarche descriptive et réflexive que nous proposons d'analyser cette crise des droits de douane à l'aune de la grille de lecture du droit global. Que nous révèle cette « guerre des droits de douane » sur l'évolution des modes de production normative ? Si cette crise semble marquer la réaffirmation d'une logique de puissance centrée sur l'État et mettre en lumière les fragilités institutionnelles du droit international économique, elle ne conduit pas nécessairement à conclure à l'effacement de toute normativité internationale ou transnationale. Il convient dès lors de s'interroger sur la possibilité de déceler, au sein de cette séquence conflictuelle, les manifestations d'un droit global susceptible d'éviter le chaos en substituant, au moins partiellement, à la logique unilatérale des États une rationalité normative et institutionnelle.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :
[HTTPS://SONDAGES.UBE.FR/INDEX.PHP/796187?LANG=FR](https://sondages.ube.fr/index.php/796187?lang=fr)





PROGRAMME

MATINÉE : ASPECTS PRATIQUES ET DE DROIT MATÉRIEL

• 9H15 - PROPOS INTRODUCTIFS

• 9H30 - PREMIER PANEL : REGARDS D'AVOCAT ET D'ÉCONOMISTE

Marie FERNET, *avocate en droit douanier, docteure en droit et chercheuse associée au CREDIMI*

Variations des droits de douane : conséquences pour les opérateurs du commerce international

Mathieu LLORCA, *maître de conférences, Université Bourgogne Europe, LEDI*

Droits de douane « réciproques » et sectoriels sous l'administration Trump : impacts macroéconomiques et ripostes des acteurs économiques

• 11H - DEUXIÈME PANEL : REGARDS DE DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE

Richard OUELLET, *professeur à l'Université Laval, titulaire de la Chaire sur les nouveaux enjeux de la mondialisation économique*

Les droits de douane comme nouvel instrument de politique étrangère peuvent-ils être mis au service des biens publics mondiaux ?

Sébastien MANCIAUX, *professeur, Université Bourgogne Europe, CREDIMI*

Augmenter les droits de douane afin d'attirer les investissements étrangers sur son sol ?
Questions sur les interrelations entre droit douanier et droit des investissements

APRÈS-MIDI : ASPECTS INSTITUTIONNELS ET THÉORIQUES

• 13H30 - TROISIÈME PANEL : REGARDS DE DROIT EUROPÉEN ET DE DROIT CONSTITUTIONNEL AMÉRICAIN

Margaux BOUAZIZ, *professeur, Université Bourgogne Europe, CREDESPO*

Entre affaires étrangères, pouvoir d'urgence du président et interventionnisme judiciaire, les hésitations de la Cour suprême sur les droits de douane

Valérian FABRY, *doctorant, Université de Liège, FNRS*

La future autorité douanière européenne, une réponse (globale ?) à la guerre des droits de douane ?

• 15H - TABLE-RONDE : REGARDS THÉORIQUES SUR L'HYPOTHÈSE DU DROIT GLOBAL COMME SOLUTION AU CHAOS

Guillaume GREGOIRE, *docteur, Université de Liège, FNRS*

Fanny MALHIÈRE, *maître de conférences, Université Bourgogne Europe, CREDIMI*

Hélène TOURARD, *maître de conférences, Université Bourgogne Europe, CREDIMI*